|  |
| --- |
| **[Votre Établissement] s’engage pour soutenir l’investissement au quotidien au bénéfice des professionnels et des résidents**  Présenté en juillet 2020, le Ségur de la santé est un plan d’investissement massif dans le système de santé afin d’améliorer, notamment, le quotidien de ceux qui soignent. Près d’1,3 milliard d’euros sera investi dans les établissements sanitaires et médico-sociaux de la région Nouvelle-Aquitaine.  **Une part de cet investissement consiste à soutenir les investissements courants** – ou investissements du quotidien – des établissements de santé. Cette enveloppe est financée en partie par le Fonds européen de développement régional et est **destinée à soutenir l’investissement courant au sein des EHPAD, en ciblant le financement des besoins en équipements et petits matériels, ou de petites opérations de travaux qui impactent le quotidien des besoins d’accompagnement des personnes. L’objectif étant d’apporter des améliorations concrètes et rapides au bénéfice des professionnels et des résidents.**  Cette enveloppe, qui s’est élevée à **14 494 689 €** en 2022 sur la Nouvelle-Aquitaine, doit permettre **de porter sur des travaux ou des achats de nouveaux matériaux. Elle peut également venir compléter l’aménagement d’un projet immobilier.**  **[Votre Établissement] a reçu XX€ dans le cadre d’aménagements de matériaux ou de petits travaux d’entretien**    **C:\Users\sulecomte\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\Financé Par.png**  [Votre Établissement] a reçu, dans le cadre du Ségur, XXX€ pour améliorer le confort des résidents et du personnel.  Dans ce cadre, notre établissement a pu [investir/rénover] ….. |